



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 FEVRIER 2023

Le conseil communal siège dans la salle des séances à la maison communale de Beckerich à 17:00 heures. Tous les conseillers sont présents.

Modification de l'ordre du jour de la séance

Le bourgmestre Thierry Lagoda explique que 3 points nécessitent d'être ajoutés à l'ordre du jour. Il s'agit de 2 devis concernant d'une part l'agrandissement du bâtiment du service d'éducation et d'accueil « Dillendapp », dont l'appel d'offres pour les travaux sera lancé à court terme, et, d'autre part, un devis relatif au mobilier pour des fêtes. Il s'agit notamment de pouvoir commander au plus vite les barrières nécessaires pour le semi-marathon du 1er mai. Le 3e point concerne les subventions pour les associations locales.

Les conseillers communaux approuvent l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour de la séance.

1. Avis concernant le projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023)

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) définit des orientations stratégiques et des objectifs politiques pour orienter le développement territorial du pays et pour accompagner e.a. les communes dans la planification territoriale.

Le bourgmestre Thierry Lagoda informe que l'avis sur le PDAT, élaboré en collaboration avec le service technique, se base en partie sur l'avis du syndicat intercommunal SYVICOL, mais contient également quelques considérations spécifiques au territoire de la commune de Beckerich. A titre d'exemple, le document ne tient pas compte de l'autonomie communale dans le cadre de la protection des sources et de la qualité de l'eau potable. Le PDAT ne tient pas non plus compte de la situation spécifique des communes du canton de Redange qui gèrent ensemble des projets tels que la piscine, l'école de musique, etc. par le biais de différents syndicats intercommunaux. Le modèle de développement du canton de Redange est en contradiction avec le modèle promu par la politique nationale, dans lequel le développement d'une région doit être piloté par une seule commune principale. Dans sa prise de position, la commune demande que la situation spécifique du canton de Redange soit prise en compte au niveau financier.

Le conseiller Severin Boonen regrette que les problèmes ne soient pas abordés à la base. Le PDAT se base sur le fait que la croissance économique sera maintenue. A partir de 2022, il est prévu de n'imperméabiliser qu'un hectare de terrain par jour, ce qui signifie que 100 exploitations agricoles seront encore sacrifiées d'ici 2050. Il faut prendre clairement position pour ne soutenir qu'un modèle économique basé sur l'économie circulaire.

Le conseil communal adopte à l'unanimité l'avis présenté par le collège échevinal sur le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) avec un complément concernant l'incohérence entre les objectifs du PDAT et la stratégie du Ministère de l'Economie qui vise à augmenter l'imperméabilisation renforcée au niveau de la création de nouvelles zones d'activités dans les années à venir. Il ne faudrait pas se diriger vers une croissance quantitative de l'industrie, mais vers une croissance qualitative, à savoir un changement de mentalité vers une économie circulaire, et accompagner les entreprises dans cette transition écologique (L'avis complet peut être consulté sur www.beckerich.lu/publications/seances-du-conseil-communal).

2. Pacte Logement 2.0 - Convention de mise en œuvre

Après validation du Programme d'Action Local Logement (PAL) de la commune de Beckerich par le Ministre du Logement en décembre 2022, la prochaine étape dans le cadre du Pacte Logement 2.0 est son adoption par le conseil communal de la convention de mise en œuvre qui a été signé le 30 décembre 2022 par le collège échevinal. La convention de mise en œuvre permet un soutien financier

de l'État aux prestations du Conseiller logement - cette tâche revient une nouvelle fois à Mme Silke Steuer du bureau d'études Zeyen+Baumann - ainsi qu'une aide financière pour les projets mettant en œuvre le Programme d'Action Local Logement. Actuellement, la commune dispose d'une subvention de 160.000€. Les conditions d'accès à cette subvention sont définies par le Pacte Logement. La convention de mise en œuvre est approuvée par tous les membres du conseil communal.

3. Devis concernant des travaux de réfection à effectuer à l'atelier des ouvriers forestiers

Afin de résoudre le problème de condensation à l'intérieur de l'atelier des ouvriers forestiers, la toiture sera isolée avec un pare-vapeur de 19 cm d'épaisseur. En même temps sont remplacés l'escalier et son garde-corps, qui ne sont pas conformes aux normes de sécurité en vigueur. Le conseil communal approuve le devis concernant les travaux de réfection à effectuer au montant total de 49.880,00 Euros TTC.

4. Acte notarié - Échange du 11.01.2023 concernant des parcelles à Noerdange et Schweich (Fonds du Logement)

Le conseil communal ratifie à l'unanimité l'acte d'échange entre la commune de Beckerich et le Fonds du Logement concernant plusieurs petites parcelles situées devant les maisons du Fonds du Logement à Noerdange et Schweich. Il s'agit de la régularisation d'une situation existante - la commune de Beckerich acquiert les parcelles cadastrales n° 35/2670, 35/2672, 35/2677 et 35/2608 situées en domaine public à Noerdange et la parcelle n° 108/2217 à Schweich. En contrepartie, le Fonds du Logement reçoit les parcelles cadastrales 35/2609, 35/2610, 35/2678 et 35/2679 à Noerdange. Les parcelles sont estimées à la même valeur, de sorte que l'échange se fait sans soulte.

5. Nouvelle convention entre la commune de Beckerich et le Klima-Bündnis Lëtzebuerg

Conformément à l'article 20 de la loi communale, le bourgmestre Thierry Lagoda ne siège pas à ce point de l'ordre du jour.

Il s'agit d'une nouvelle convention entre les communes et le Klima-Bündnis Lëtzebuerg, ainsi que les partenaires Action de Solidarité Tiers Monde asbl et le Mouvement Ecologique. En tant que membre du Klima-Bündnis Lëtzebuerg, une commune s'engage à réduire continuellement ses émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre une réduction des émissions de CO₂ de 30% tous les 5 ans. Un autre objectif est de soutenir les pays en voie de développement qui sont les plus touchés par la crise climatique.

Les conseillers Marco Fassbinder et Severin Boonen regrettent que la motivation présente dans les années 90 lors de la signature de la première Alliance pour le climat n'existe plus et que la volonté de s'impliquer ne soit plus réellement présente. Le conseiller Severin Boonen remet en question la plus-value de l'Alliance pour le climat à la lumière du Pacte Climat. Le conseiller Patrick Wampach ajoute qu'en tant que commune, il est possible de soutenir les pays en développement sans avoir besoin de cet accord supplémentaire.

La conseillère Ingrid Van der Kley fait remarquer que l'Alliance pour le climat connecte des communes de 80 pays et a une portée plus large que le Pacte Climat. L'échange d'expériences donne également naissance à de nouvelles idées.

Le conseil communal décide de reporter ce point à une prochaine séance du conseil communal. Une session de travail est à organiser avec Monsieur Paul Polfer du Klima-Bündnis Lëtzebuerg afin de présenter le nouveau concept du Klima-Bündnis.

6. SICONA - Convention concernant la réalisation de projets de protection de la nature

Le syndicat SICONA a préparé une convention signée entre le collège échevinal et Mme Henriette Duven et M. Max Peping de Hovelange prévoyant des travaux sur la parcelle n°767/3212 à Hovelange, vis-à-vis de la nouvelle crèche sur la rue « Hauptstrooss ». Le projet consiste dans la plantation et l'entretien d'arbres haute-tige avec protection de pâturage, la renaturation d'une surface d'environ 23 ares et aménagement d'un étang d'environ 2,9 ares avec une alimentation en eau de 50 m environ.

Le conseiller Patrick Wampach déclare qu'il est toujours d'avis que le syndicat SICONA ne doit pas ne devrait pas se charger de plus de travail que ce qu'il peut gérer.

La convention est ratifiée avec 5 voix pour et 4 abstentions (MM. Severin Boonen, Marc Neu, Mme Mickels Schmartz et M. Patrick Wampach)

7. Services d'éducation et d'accueil pour enfants - Convention bipartite 2023

La convention bipartite 2023 règle les modalités de gestion financière et de coopération entre la commune et l'Etat en rapport avec le service d'éducation et d'accueil « Dillendapp ». L'Etat prend en charge 75% des frais de fonctionnement nets, 25% sont à la charge de la commune, ce qui est estimé à 369.620 € pour l'année 2023. La convention est unanimement approuvée par les membres du conseil communal.

8. Subsidés aux associations œuvrant en faveur de pays en développement

Depuis 1995, notre commune soutient chaque année les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les pays en développement avec une somme correspondant à 0,7 % des recettes ordinaires du budget. Pour l'année 2022, le nombre de demandes a été moins élevé, de sorte que chaque ONG peut recevoir une subvention plus importante.

Le conseiller Patrick Wampach a préalablement soulevé la question de savoir pourquoi 3 ONG, qui ne sont pas reconnues comme telles par le ministère, auraient droit à une subvention. L'avantage d'un ONG reconnu est qu'il y a un contrôle financier derrière. Le bourgmestre Thierry Lagoda explique qu'une ONG n'est officiellement reconnue comme telle qu'après trois ans de travail et qu'il faut aussi soutenir de telles associations en amont.

Le conseil communal vote des subventions d'un montant de 99.600,00 € pour les associations et projets suivants :

Association	Libellé et descriptif du projet respectivement philosophie de l'association :	Subside
Abram asbl	Semedoki - Chantier solidaire international au Brésil	1 500,00 €
Action Avenir Haïti	Soutien pour l'école fondamentale "Le Réformiste" (Port-au-Prince) accueillant plus de 200 enfants des familles les plus démunies du quartier	2 000,00 €
Action pour un Monde Uni	Ouganda - 2022-2026 : Renforcement des capacités du personnel de l'hôpital « Zia Angelina » afin d'offrir un accès à des soins médicaux de qualité et une formation professionnelle aux personnes infectées par le VIH/SIDA	3 000,00 €
Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal	Sahakarya - Projet d'éducation dans la municipalité rurale de Thatikandh	3 000,00 €
Amnesty International Luxembourg	L'Apartheid israélien envers les palestiniens - Pétition contre : Dépossession de terres et de biens, ségrégation et contrôle, fragmentation en domaines de contrôle, privatisation des droits économiques et sociaux	3 000,00 €
ANKAA	Soutien de projets sur la migration à Athènes	2 000,00 €
Care in Luxembourg	Ukraine - aide d'urgence : nourriture, kits d'hygiène, couches, eau, matériel médical	3 000,00 €
Caritas Luxembourg	Promotion de jardins potagers familiaux au Laos	3 600,00 €
Coopération Nord-Sud	Ouganda - développement d'un programme en faveur des femmes dans la région Karamoja, la plus pauvre du pays	3 000,00 €
Croix-Rouge luxembourgeoise	Mali et Burkina Faso – projet pour apporter l'eau dans les écoles et villages	3 000,00 €
Fir d'Kanner a Latäinamerika / Nouvelle PNP Asbl	Différents projets en Argentine, Paraguay, Pérou - aide au développement, soins médicaux, alimentation, formation scolaire	3 000,00 €
Fondation Chrëschte mam Sahel	Commune de Ténado - aménagement des sites maraichers irrigués à l'aide d'énergies renouvelables	3 000,00 €
Fondation Luxembourg-El Salvador	San Augustin - Construction de 25 maisons pour 25 familles de grande pauvreté	3 000,00 €
Frères des hommes Luxembourg	Senegal - soutien de la résilience des communautés des îles et des terres de la commune de Fimela	3 000,00 €

Handicap International Luxembourg	Aide aux enfants victimes d'armes explosives	3 000,00 €
Kindernothilfe Luxembourg	Lebanon - famine à cause de la guerre en Ukraine (importation de blé)	3 000,00 €
Le soleil dans la main ONG	Burkina Faso - Rénovation et agrandissement de 2 écoles primaires	3 000,00 €
Les Amis de Gambie	Collecte de fonds pour acheter du poulet pour tous les enfants et le personnel d'un orphelinat pour 1 année	3 000,00 €
Les Amis du Tibet	Projet avec Karuna Shechen - Formation professionnelles de jeunes tibétains orientées vers des emplois qui leur sont accessibles	3 000,00 €
Les enfants du monde asbl	Soutient d'orphelinats au Cameroun	3 000,00 €
Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren - Service Coopération asbl	Burkina Faso - Construction d'un lycée d'enseignement et de formation techniques et professionnels à Zambélé	3 000,00 €
Little Angels	Revive a Rural Africain Child - école offrant l'éducation scolaire gratuite pour 400 enfants en Ouganda	1 500,00 €
Lux-Lagos asbl	Water for Life - Forage de puits pour garantir l'accès à l'eau	3 000,00 €
Médecins sans frontières Luxembourg asbl	Ukraine - Formation du personnel médical sur place, déployer des cliniques mobiles et envoyer du matériel de secours	3 000,00 €
Mitica / Association d'aide à l'enfance	Programme de scolarisation d'enfants en classe de maternelle - Programme de rénovation des locaux - Cantine pour les élèves des villages de Kameubeul et Badiat	3 000,00 €
Ninòs de la Tierra asbl	Bolivie - Amélioration de l'offre éducative pour les jeunes et la communauté et formation productive à Tuscapujio/Sacaba	3 000,00 €
ONGD-FNEL scouts & guides asbl	Projet Being Youth - Amélioration de la qualité et de l'accessibilité à l'éducation pour tous les enfants de la Janata Primary School	3 000,00 €
OTM Haïti	Soutien de projets au niveau de l'agriculture durable, de l'accès à l'éducation, l'approvisionnement en eau et électricité et de l'aide urgence	3 000,00 €
PADEM	Projets d'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables, en particulier des enfants, dans les pays en voie de développement	3 000,00 €
Pharmaciens sans Frontières Luxembourg asbl	Bénin, Sénégal et Népal - renforcement du mouvement mutualiste auprès de la jeunesse scolarisée, accessibilité aux soins de santé etc.	3 000,00 €

9. Subsidés divers

Des subsidés à hauteur de 1.370 € sont unanimement alloués aux 6 associations suivantes :

- Médecins du Monde Luxembourg1.000.-€
- Fondation Lëtzebuenger Bannevereenegung.....125.-€
- UGDA - Union Grand-Duc Adolphe.....125.-€
- MEMOSHOAH Luxembourg asbl.....50.-€
- Comité Hobby-Nuetsmaat Esch-Sauer.....50.-€
- CID - Centre d'information et de documentation femmes et genre.....20.-€

10. Devis concernant l'agrandissement provisoire du SEA Dillendapp

Le bourgmestre Thierry Lagoda informe les conseillers communaux que la somme de 57.500 € figurant dans le devis ne concerne que les frais d'études et des honoraires du bureau d'études. Ainsi, un appel à candidatures peut déjà être lancé pour le projet d'extension du SEA Dillendapp. Un autre devis détaillé suivra. Il est prévu d'installer par la suite 6 conteneurs avec de l'espace supplémentaire pour les enfants du SEA Dillendapp.

Le conseil communal approuve le devis de 57.500 € avec 8 voix pour et 1 abstention. Le conseiller Patrick Wampach explique son abstention par le fait que le montant présenté dans le devis n'est pas un montant réel pour lui.

L'échevin Claude Loutsch quitte la séance.

11. Devis pour mobilier pour fêtes publiques

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis pour l'acquisition de mobilier pour les fêtes publiques avec un montant total de 99.644 € TTC. Le devis comprend la fourniture de 120 barrières, 8 racks pour barrières, 10 podiums, une tente de 12x6 m et 50 tables pour les salles du Moulin de Beckerich. Suite à une demande de la conseillère Ingrid Van der Kley, le bourgmestre explique que les tables actuellement présentes au moulin seront réparties sur les autres salles des fêtes.

12. Allocation de subsides aux associations locales

Après examen des demandes reçues ainsi que des documents annexés, le conseil communal accorde à l'unanimité des subventions d'un montant total de 73.102,80 € pour l'année 2022 aux associations locales:

Association	Subside ordinaire			Subside extraord.	Total
	base	variable	jeunesse		
Chorale Cäcilia Schweecherdaul	1 500,00 €				1 500,00 €
Chorales Réunies Beckerich/Sweecherdaul/ Rippweiler	1 500,00 €	500,00 €			2 000,00 €
Chorale St. Cécile Noerdange	1 500,00 €				1 500,00 €
Chorale St. Cécile Beckerich	1 500,00 €				1 500,00 €
VoicEmotion	1 500,00 €	120,00 €			1 620,00 €
Fanfare Concordia Beckerich	1 500,00 €	3 864,00 €	750,00 €		6 114,00 €
Sweecherdauler Musik	1 500,00 €	3 864,00 €	750,00 €		6 114,00 €
Amicale des Enrôlés de Force Beckerich-ELL-Redange	1 500,00 €				1 500,00 €
Autisme Luxembourg asbl	1 500,00 €				1 500,00 €
Elterevereenegung Biekerech	1 500,00 €				1 500,00 €
LGS Mahatma Gandhi Biekerech A.s.b.l. / Frënn vun den Guiden an Scouten Biekerech	1 500,00 €		1 500,00 €	2 726,80 €	5 726,80 €
Oldtimerfrënn Biekerech asbl	1 500,00 €				1 500,00 €
Sweecherdauler Fraleit	1 500,00 €				1 500,00 €
Amicale Pompjeeën Gemeng Biekerech A.s.b.l.	1 500,00 €				1 500,00 €
AIDE PHILIPPINES a.s.b.l.	1 500,00 €				1 500,00 €
Les enfants du Monde A.s.b.l.	1 500,00 €				1 500,00 €
Volley-Club Biekerech	1 500,00 €	512,00 €			2 012,00 €
Taekwondo Team Beckerich	1 500,00 €	3 476,00 €	1 500,00 €		6 476,00 €
Dëschtennis Biekerech	1 500,00 €	3 540,00 €	1 500,00 €		6 540,00 €
KC Voll Dropp Beckerich	1 500,00 €				1 500,00 €
FC Biekerech	1 500,00 €	4 000,00 €	1 500,00 €		7 000,00 €
Gym Schweecherdaul	1 500,00 €				1 500,00 €
Swimming Club Redange	1 000,00 €	4 000,00 €			5 000,00 €
Handball Club Atert Redange	1 000,00 €	4 000,00 €			5 000,00 €